

Réunion du Bureau de l'ASGPF
Paris, 21 janvier 2011

Compte-rendu

Présents : Marie Joséphine Diallo, Michel Couderc, Christian Daubie, Félix Deaken Owasango, André Gagnon, Corinne Luquiens, Michel Bonsaint.

Excusés : François Côté.

La réunion est ouverte à 9 h 30 sous la présidence de Mme. Marie-Joséphine Diallo, Présidente de l'ASGPF.

Mme Diallo tient à souligner que cette réunion est la première pour cette toute nouvelle équipe, qui s'attachera durant son mandat à faire fructifier l'héritage de ses prédécesseurs et à traduire concrètement les objectifs fixés autour d'un cheval de bataille, la formation.

Point n°1 : Adoption de l'ordre du jour

Il est décidé d'inscrire un ajout afin de faire un point sur le recueil des pratiques parlementaires.

L'ordre du jour est ainsi adopté.

Point n° 2 : Adoption du compte rendu de la réunion de Bureau du 30 septembre 2010

Le Bureau adopte le projet de procès-verbal.

Point n°3 : Adoption du compte rendu de la dernière Assemblée générale

Mme Diallo a rappelé les points marquants de cette réunion qui s'est tenue à Paris le 1^{er} octobre 2010 avec une participation remarquable.

Le Bureau adopte le procès verbal de l'assemblée générale 2010.

Point n°4 : Situation financière de l'association ; cotisations

M. Bonsaint expose l'état des comptes qui présente au 21 janvier 2011, un solde créditeur de 14 130,74 euros.

En 2010, sur 80 adhérents à l'association, seuls 20 ont payé leur cotisation. Un débat s'est donc instauré sur le problème des trop faibles rentrées des cotisations. Plusieurs pistes ont été évoquées : cotisation par sections ou par membres, instauration de frais de participation aux réunions dans des limites raisonnables, relances systématiques en cours d'année.

Mme Diallo souligne la nécessité pour l'ASGPF d'être à l'avenir financièrement plus autonome. Il est donc décidé d'inscrire un point « cotisations » à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Le rapport financier est approuvé.

Point n°5 : Démarches entreprises auprès d'autres organisations de fonctionnaires parlementaires

Les relations avec le RAPP sont fructueuses.

Les démarches se poursuivent avec l'Association des Greffiers canadiens.

L'UIP, lors de son assemblée générale d'octobre 2010, a rejeté la demande de statut d'observateur faite par l'ASGPF. Il faut savoir que cette réponse correspond à une position de principe de l'UIP, le statut d'observateur ne répondant pas à la logique de fonctionnement de cette organisation, puisque tous les secrétaires généraux sont membres de l'ASGP.

M. Gagnon et M. Couderc, prenant acte de cette décision, souhaiteraient que les membres de l'ASGPF qui participent aux réunions de l'ASGP puissent rendre compte des travaux susceptibles d'intéresser notre association.

Point n°6 : Rapport d'activités

Mme Diallo indique qu'il est en cours de préparation. Il sera transmis aux membres du Bureau avant son dépôt et sa présentation lors de la réunion du Bureau de l'APF à Québec, début février.

Point n°7 : Etat des projets avec l'Institut de la Banque mondiale.

M. Gagnon fait le point sur le projet de séminaire en mode e-learning. L'IBM vient de soumettre à l'ASGPF le texte de la formation proposée en lui demandant de vérifier sa pertinence ; il faut savoir que ce document ainsi que toute la formation seront en anglais. En fait, l'IBM ayant désormais décidé de travailler avec de nombreux Parlements, sollicite notre soutien et notre compétence, voire un partenariat.

M. Couderc constate que les programmes de formation des personnels parlementaires foisonnent (APF, ASGPF, IBM, Université de Laval, nos Parlements, etc...) et qu'un premier travail de recensement de ces initiatives pourrait s'avérer utile.

M. Bonsaint, tout en regrettant les trop faibles ressources de l'association, souhaite encourager la démarche de l'IBM.

Mme Luquiens confirme que l'ASGPF ne pourra collaborer directement, mais plutôt apporter son soutien, ses compétences, en s'appuyant sur les Parlements et en sollicitant des universitaires.

M. Gagnon propose qu'un membre de l'IBM soit invité lors de la prochaine assemblée générale à présenter concrètement le contenu et le déroulement de la formation proposée. L'association décidera ensuite de s'inscrire ou non dans ce dispositif.

Point n°8 : Projet de séminaire sur le statut du personnel parlementaire

8.1 Bilan et analyse des réponses au questionnaire soumis aux membres

M. Bonsaint présente une première synthèse des réponses reçues de 28 assemblées parlementaires. Elle fait état de la différence des modèles, des statuts et des pratiques, en s'interdisant toutes comparaisons, tant Nord/Sud que Sud/Sud. Il indique qu'un rapport reprenant tous ces éléments est en préparation.

Mme Diallo remercie l'Assemblée nationale du Québec de ce travail qui permet de mieux appréhender des réalités et spécificités différentes ainsi que les conditions nécessaires à la mise en place d'une fonction publique parlementaire pérenne.

Elle rappelle que le statut du personnel parlementaire est un sujet primordial mais aussi sensible pour les parlements des pays du Sud et souligne la nécessité d'annoncer précisément le contenu et les modalités du séminaire. Un débat s'instaure sur ces points.

M. Deacken Owasango ajoute que l'autonomie financière des assemblées est bien souvent la pierre d'achoppement, puisque inscrite dans les textes mais non traduite dans les faits.

M. Couderc demande que les thèmes traités participent à la formation des compétences des personnels parlementaires.

Mme Luquiens souhaite que des parlementaires soient invités à intervenir et donc parties prenantes du séminaire.

Il est décidé que le séminaire sera destiné plus particulièrement à la Région Afrique, avec invitation aux pays du Nord, et que son thème général sera « Le statut du personnel parlementaire » afin d'examiner les conditions de création d'une fonction publique parlementaire.

8.2 Organisation, financement

Plusieurs démarches (courriers, établissement d'un devis du séminaire, réunions) avaient été entreprises auprès de l'OIF par François Coté pour l'organisation de cette rencontre et un accord trouvé sur la base d'un soutien financier au projet.

Mme Diallo indique qu'il est aujourd'hui nécessaire de se tourner à nouveau vers l'OIF avec un plan de travail plus élaboré précisant thèmes, lieu, dates, intervenants, publics cibles et projet de budget. Le choix d'un lieu sur le continent africain se révèle compliqué puisque de

nombreux pays ont des élections prévues en 2011 et 2012. Elle évoque la possibilité de rattacher le séminaire à la Régionale Afrique ou à la réunion de l'UIP au printemps 2012.

Mme Luquiens fait aussi la proposition d'organiser le séminaire à Paris si cela apparaît souhaitable.

Point n°9 : Le recueil des procédures parlementaires

A l'heure actuelle, les synthèses ont été rédigées pour sept des dix chapitres, les trois chapitres restants étant d'une importance mineure. Le problème qui importe est donc désormais celui de la mise à jour du recueil, qui se révèle en fait, aujourd'hui déjà obsolète.

M. Couderc explique que sa participation à ce travail en tant que co-rédacteur s'achève. Il souligne l'importance de la vérification pour validation des textes, à quelque étape que ce soit, et propose que les Secrétaires généraux soient parties prenantes de ce travail en supervisant réponses, synthèses et mises à jour.

Mme Diallo demande à l'APF de mettre les secrétaires généraux systématiquement en copie des courriers envoyés aux sections sur ce point.

Point n°10 : Bilan du colloque sur « Les commissions parlementaires dans l'espace francophone »

M. Couderc revient sur les thématiques, les participations et fait un bilan positif de cette manifestation. Il indique que la publication des actes est en cours, via la LGDJ.

Il propose à l'association d'organiser un nouveau séminaire qui associerait plus largement des parlementaires et avance le thème du « contrôle parlementaire ».

Il tient à remercier tout particulièrement Mme Luquiens et M. Delcamp de leur implication décisive dans l'organisation et la réussite de ce séminaire.

M. Gagnon veut remercier au nom de tous M. Couderc de ce travail et propose de le nommer dès maintenant responsable du prochain colloque.

Point n°11 : Prochaine assemblée générale

Elle se tiendra au Gabon à l'invitation de l'Assemblée nationale et du Sénat. Le Bureau se réunira le mardi 23 août, l'assemblée générale le mercredi 24 et le jeudi 25 août.

Point n°11 : Questions diverses

Mme Diallo veut remercier l'Assemblée nationale du Québec d'avoir invité l'ASGPF à la CIDEDEC.

La réunion est levée à 13 h 30.